

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 795, Alphonse-Desjardins, le jeudi **19 janvier deux mille douze à 19 h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
Mme Janet Jones, Administratrice
M. Michel Turner, Administrateur
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général

EST ABSENTE : Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.

- ORDRE DU JOUR -

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du jeudi 15 décembre 2011
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du mercredi 21 décembre 2011
4. Adoption du règlement numéro 120 - Tarification pour l'année 2012 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012
5. Adoption des nouveaux tarifs métropolitains en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012
6. Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte 2012 à 2016
7. Embauche d'un(e) stagiaire pour le service de l'exploitation – été 2012
8. Embauche d'un(e) stagiaire pour le service de l'entretien – été 2012
9. Embauche de deux stagiaires pour le service de la planification et du développement – été 2012
10. Embauche d'un(e) stagiaire au service à la clientèle – été 2012
11. Déplacement de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du mois de mai 2012
12. Comptes payables
13. Points divers

14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En vertu du Règlement (régie interne), les personnes qui désirent prendre la parole doivent s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉOLUTION 2012-001-

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée ordinaire du jeudi, 19 janvier 2012 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2. - Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 15 décembre 2011.

- RÉOLUTION 2012-002-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le jeudi 15 décembre 2011 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

3.- Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le mercredi 21 décembre 2011.

- RÉSOLUTION 2012-003-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le mercredi 21 décembre 2011 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

4.- Adoption du règlement numéro 120 - Tarification pour l'année 2012 en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012

- RÉSOLUTION 2012 -004-

AVIS DE MOTION

Monsieur Serge Côté, Administrateur à la Société de transport de Lévis, donne avis de motion qu'à la prochaine assemblée du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis, sera proposée l'adoption du règlement numéro 120 ayant objet, la nouvelle tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2012.

RÈGLEMENT NUMÉRO 120

Régissant la tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2012 pour la clientèle du transport urbain et adapté qui utilisent les services de la Société de transport de Lévis.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 90 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun S-30.1, la Société de transport de Lévis établit par règlement les différents titres de transport et en fixe les tarifs selon les modalités pour les catégories d'usagers qu'elle détermine par règlement (règlement numéro 84) ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion doit précéder l'adoption du règlement numéro 120 ;

Le Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis décrète ce qui suit :

À la suite de l'adoption du budget 2012 de la Société de transport de Lévis, à l'occasion de l'assemblée ordinaire tenue jeudi, le 15 décembre 2011. Le Conseil d'administration propose la tarification suivante à être en vigueur pour le 1^{er} mars 2012.

Laissez-passer mensuel « Régulier »	75,70 \$
Laissez-passer mensuel « * Privilège » *(pour les personnes âgées de 23 ans et moins et de 65 ans et plus)	55,50 \$
Carte de dix (10) passages	33,00 \$
Passage simple en monnaie exacte	3.00 \$
Passage simple en monnaie exacte (enfant 7 à 12 ans inclus.)	1,75 \$

Passage simple en monnaie exacte le samedi et le dimanche :

• 24 ans et plus	2 \$
• 23 ans et moins	1 \$
Passage simple (enfant 6 ans et moins)	Gratuit

Cette nouvelle tarification à être en vigueur le 1^{er} mars 2012 s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Lévis et à la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Entrée en vigueur

Le règlement numéro 120 entrera en vigueur le jour de sa publication, une fois qu'il sera adopté.

Michel Patry
Président

Mario Sirois
Secrétaire

5.- Adoption des nouveaux tarifs métropolitains en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012

- RÉSOLUTION 2012-005-

CONSIDÉRANT que les nouveaux tarifs métropolitains doivent être adoptés par le Conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale et celui de la Société de transport de Lévis avant d'entrer en vigueur ;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur des tarifs métropolitains est prévue pour le 1^{er} mars 2012 ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE les nouveaux tarifs des titres de transport métropolitain pour la clientèle du transport urbain et adapté soient adoptés pour entrer en vigueur à compter du 1^{er} mars 2012.

CATÉGORIES	TARIF AU 1^{ER} MARS 2012
Général	114,60 \$
18 ans et moins – Étudiant plus + Privilège métropolitain	92,80 \$
Aîné (65 ans et plus +)	73,25 \$

Adoptée.-

6.- Adoption du plan quinquennal de gestion de la flotte pour les années 2012 à 2016

- RÉSOLUTION 2012-006

CONSIDÉRANT : que le Plan quinquennal doit être révisé tous les ans en tenant comptes des besoins de la Société;

CONSIDÉRANT : le rapport déposé par la Direction général sur l'état de la situation au niveau du parc d'autobus ;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est	proposé par	Monsieur Serge Côté
	appuyé par	Monsieur Michel Turner
	et résolu	unanimement

QUE ce Conseil approuve et adopte le Plan quinquennal de gestion de la flotte du parc d'autobus de la Société de transport de Lévis pour les années 2012 à 2016.

Adoptée.-

7.- Embauche d'un stagiaire pour le service de l'exploitation – été 2012

- RÉSOLUTION 2012-007-

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'exploitation pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel du service de l'exploitation;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Sylvain Lévesque, directeur au service de l'exploitation à la direction générale, d'embaucher un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que l'embauche au service de l'exploitation est déjà prévue au budget pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Serge Côté
appuyé par Madame Janet Jones

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire comme assistant superviseur au service de l'exploitation pour une période de quatorze (14) semaines à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

Adoptée.-

8. - Embauche d'un stagiaire pour le service de l'entretien – été 2012

- RÉSOLUTION 2012-008-

CONSIDÉRANT les besoins du service de l'entretien pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel du service de l'entretien;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Jocelyn Morissette, contremaître du garage à la Direction générale, d'embaucher un(e) étudiant(e) ;

CONSIDÉRANT que l'embauche au service de l'entretien est déjà prévue au budget pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) en technique de logistique de transport à titre de stagiaire comme assistant superviseur au service de l'entretien pour une période de dix (10) semaines à raison de trente-cinq (35) heures par semaine.

Adoptée.-

9.- Embauche de deux (2) stagiaires pour le service de la planification et développement – été 2012

- RÉSOLUTION 2012-009-

CONSIDÉRANT les besoins du service de la planification et du développement pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel du service de la planification et du développement ;

CONSIDÉRANT la demande déposée par M. Michel Savard, directeur au service de la planification et du développement à la direction générale, d'embaucher un(e) étudiant(e) pour la période estivale ;

CONSIDÉRANT que l'embauche au service de la planification et du développement est déjà prévue au budget pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Madame Marjorie Guay
appuyé par Monsieur Jean-Luc Daigle

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) en technique et gestion de l'information et d'un(e)

étudiant(e) en gestion de la géomatique à titre de stagiaires pour une période de quatorze (14) semaines à raison de trente-deux (32,50) heures et demi par semaine.

Adoptée.-

10.- Embauche d'un(e) stagiaire au service à la clientèle – été 2012

- RÉSOLUTION 2012-010-

CONSIDÉRANT les besoins du service pour assurer les opérations quotidiennes en raison des remplacements à venir pour les vacances et congés fériés qui seront pris au cours de la période estivale par le personnel du service;

CONSIDÉRANT la demande déposée par Natasha Messier, responsable des activités marketing et du développement des affaires, d'embaucher un(e) étudiant(e);

CONSIDÉRANT que l'embauche au service à la clientèle est déjà prévue au budget pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise la Direction générale à procéder à l'embauche d'un(e) étudiant(e) pour une période de quatorze (14) semaines à raison de trente-deux (32,50) heures et demie par semaine.

11.- Déplacement de la séance ordinaire du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis du mois de mai 2012

- RÉSOLUTION 2012-011-

CONSIDÉRANT la résolution 2011-192 « Adoption du calendrier des Assemblée ordinaires du Conseil d'administration de la Société de transport de Lévis pour l'année 2011 »

CONSIDÉRANT la faible probabilité d'avoir le quorum requis pour tenir l'assemblée du 17 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE le Conseil déplace la séance ordinaire du Conseil d'administration devant se tenir à compter de 19h30 au 229 rue Saint-Omer le 17 mai 2011 au jeudi 24 mai 2012 à la même heure et au même endroit;

QUE ce changement d'horaire soit communiqué en temps et lieu aux résidents par la voie d'une publication dans un hebdomadaire de Lévis.

Adoptée.-

12. - COMPTES PAYABLES

- RÉSOLUTION 2012-012-

Il est proposé par Madame Janet Jones
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE les comptes provenant du registre des déboursés préparés par le service de la comptabilité et ci-annexés pour faire partie intégrante de la présente soient acceptés à savoir :

Salaire : # 49 à # 52 699 099.17 \$

Bordereaux nos : # 17344 à # 18219 3 951 220.57 \$

Paiements directs : 29 887.07 \$

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussigné, **Jean-François Carrier, trésorier** certifie par la présente que les crédits sont disponibles à même le budget 2012 de la Société de transport de Lévis pour acquitter le paiement des comptes payables.

13.- Points divers

14. - Période de questions

15. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2012-013-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois

